



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéliennes et ouest-africaines »

Centre Régional AGRHYMET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un expert consultant résident national, pour une assistance technique au processus de recrutement d'entreprises chargées d'exécuter les travaux de rénovation et d'Extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS

Pays : Niger/CILSS

Nom du projet : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

N° Crédit : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

Reference STEP : BF-CILSS-BF-568119-CS-INDV

AMI n°.../DG-CRA/UPM/FSRP du 16 septembre 2026

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer les paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un consultant résident national, pour une assistance technique au processus de recrutement d'entreprises chargées d'exécuter les travaux de rénovation et d'Extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS.

L'objectif de ce recrutement est d'appuyer le processus de sélection de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS.

2. De façon spécifique, l'expert consultant doit appuyer la commission interne d'AGRHYMET CCR-AOS dans l'analyse des dossiers d'offres soumis par les entreprises de travaux :
 - vérifier la conformité des dossiers soumis par les différentes entreprises candidates, notamment le respect des spécifications techniques, des normes de construction, de qualité et de sécurité, des plans d'exécution, des cahiers des charges et de toutes les normes prédéfinies ;
 - vérifier la conformité et aider à l'analyse des offres techniques et financières proposées par l'entreprise sélectionnée ;
 - appuyer la commission d'AGRHYMET dans la validation des délais et des coûts proposés par les entreprises candidates ;
 - appuyer la commission d'AGRHYMET dans la vérification de la conformité des mesures de prévention des risques techniques et organisationnels proposées par les entreprises candidates, y compris en matière de sauvegarde environnementale et sociale.
3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants individuels nationaux intéressés à fournir une lettre manifestant leur intérêt, un curriculum vitae et tous documents (Diplômes légalisés et autres justificatifs des expériences) prouvant leur qualification à mieux exécuter les

SECRETARIAT EXECUTIF : 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso - Tél (+226) 25 49 96 00 - Courriel : administration.se@cilss.int - <https://www.cilss.int>

CENTRE AGRHYMET CCR-AOS : BP 11011 Niamey, Niger - Tél (+227) 20 31 53 16 / 20 31 54 36 - Courriel : administration.agrhymet@cilss.int - <https://agrhyment.cilss.int>

INSTITUT DU SAHEL : BP 1530 Bamako, Mali - Tél (+223) 20.22.21.48 / 20.22.30.43 / 20.22.47.06 - Courriel : administration.insah@cilss.int - <https://insah.cilss.int/>

services demandés.

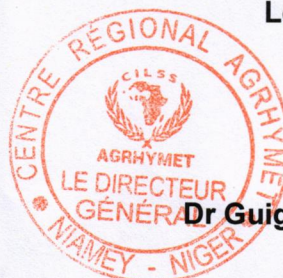
L'appréciation portera essentiellement sur les références similaires dûment justifiées par la copie **des contrats ou marchés similaires (pages de garde et de signature) ainsi que leurs attestations de bonne fin ou de satisfaction** des missions **sous peine de nullité**. Toutefois, les PV ou rapport de validation des missions similaires seront prises en compte à condition que les pages de garde et de signature des contrats y relatifs soient dûment justifiées.

4. Le Consultant le plus expérimenté et le plus qualifié pour exécuter à bien la mission sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection des consultants individuels** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2025), affiché sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult.

NB : Les candidats sont informés que pour tous les critères, notre institution se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et tout cas de fraude sera soumis aux dispositions de l'annexe IV (Fraude et Corruption) du règlement de Passation des Marchés de la Banque.

5. La durée du contrat est de 20 hommes-jours répartis sur 3 mois.
6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI). Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « **BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)** », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Les Consultants individuels intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses ci-dessous citées.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant résident national, pour une assistance technique** », accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et le Curriculum vitae suivi du diplôme ainsi que les pages de garde et de signature et les attestations de bonne fin et/ou les attestations/certificats de travail, devront parvenir par voie électronique à administration.agrhymet@cilss.int avec copie à passationmarches.agrhymet@cilss.int, au plus tard le **08 OCT 2025** à 17 heures TU.

Le Directeur Général



Dr Guiguibaza-Kossigan Dayo